

Communication à caractère publicitaire

Expert Premium Plus

*Choisir l'assurance vie souple et évolutive
qui vous accompagne tout au long de votre vie*

Expert Premium Plus est un contrat individuel d'assurance vie de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros. L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. L'assureur garantit le nombre d'unités de compte durant l'exécution du contrat mais pas leur valeur qui évolue à la hausse comme à la baisse.

Vous souhaitez valoriser
et transmettre votre patrimoine
dans les meilleures conditions ?

Vous avez besoin de préparer
un projet ou votre retraite,
protéger votre famille ?

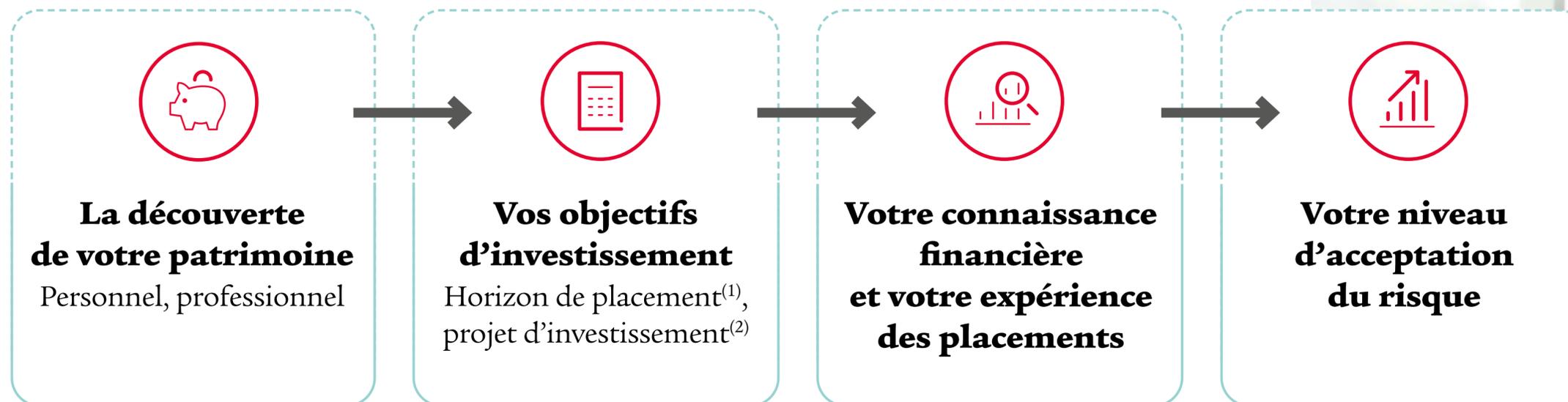
Comment choisir la solution d'épargne qui vous ressemble ?





La solution adaptée à votre profil : *quel type d'épargnant êtes-vous ?*

En réalisant un « diagnostic » personnel avec votre conseiller,
il vous aide à faire le bon choix.



(1) Plus ou moins long terme.

(2) Valorisation du patrimoine, retraite, transmission...

Trouvez la solution adaptée *à votre profil d'épargnant !*

**Vous faites vos premiers pas sur les marchés financiers ?
Vous disposez de peu de temps pour gérer votre épargne ?**

**Vous souhaitez rester maître de vos décisions d'investissement
tout en bénéficiant de conseils avisés ?
Vous souhaitez investir une somme supérieure à 500 000 euros ?**

**Vous savez ce que vous voulez pour diversifier votre épargne ?
Vous souhaitez investir dans un secteur d'activité particulier,
une thématique porteuse, sur des titres vifs dans le cadre
de l'assurance vie ?**

**Vous souhaitez gérer votre épargne en totale liberté
et répartir votre placement comme vous l'entendez ?**

Les allocations déléguées :

pour une gestion de votre épargne 100 % clés en main

Proposées par les experts de SwissLife Gestion Privée, les allocations déléguées **présentent des niveaux de risque adaptés à votre profil d'investisseur** et accessibles dès 3 000 euros.

Pendant toute la vie de votre contrat d'assurance vie, **les experts de SwissLife Gestion Privée réalloueront**, le cas échéant, votre épargne en unités de compte **en fonction de votre acceptation du risque et des évolutions des marchés financiers**. Vous pouvez être serein : les experts s'occupent de tout.

L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. L'assureur garantit le nombre d'unités de compte durant l'exécution du contrat mais pas leur valeur qui évolue à la hausse comme à la baisse.

(3) Il existe un lien étroit entre la perspective de rendement et le niveau de risque. Ainsi, plus le niveau de risque ou de perte potentielle est élevé, plus l'espérance de rendement est grande ; et inversement, si le niveau de risque est faible, le potentiel de gain l'est également.



Les allocations déléguées personnalisées : *pour une gestion personnalisée et accompagnée*

Vous souhaitez faire appel à un professionnel des marchés financiers pour gérer vos investissements financiers ?
Votre gérant saura définir une allocation d'actifs adaptée à votre profil de risque et à vos objectifs, en vous donnant accès à une gestion en titres vifs y compris sur l'international.

L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital.
L'assureur garantit le nombre d'unités de compte durant l'exécution du contrat
mais pas leur valeur qui évolue à la hausse comme à la baisse.



Le conseil en arbitrage : *pour un pilotage éclairé de votre épargne*

Accessibles dès lors que l'investissement est supérieur à 500 000 euros, nos experts SwissLife Banque Privée vous proposent des conseils avisés pour la gestion de votre épargne. Vous restez maître de vos décisions d'investissement.

En quoi cela consiste-t-il ?

L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. L'assureur garantit le nombre d'unités de compte durant l'exécution du contrat mais pas leur valeur qui évolue à la hausse comme à la baisse.



La modalité « arbitrages libres » : *pour gérer votre épargne en toute liberté*

À tout moment de la vie de votre contrat, vous pouvez en effet décider de modifier la répartition de votre investissement entre différents supports, en arbitrant de façon autonome ou grâce à des mécanismes automatiques définis au préalable.

L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. L'assureur garantit le nombre d'unités de compte durant l'exécution du contrat mais pas leur valeur qui évolue à la hausse comme à la baisse.



Expert Premium Plus, *c'est :*

- **Une offre financière large et diversifiée** avec différentes options adaptées à votre profil d'investisseur.
- **Une gestion financière clés en main avec des formules** préétablies à choisir en fonction de vos besoins.
- **La possibilité de changer de formule librement** à tout moment et d'opter pour une gestion plus autonome grâce aux options premium.
- **L'accès en allocation libre** à des options d'arbitrage automatique pour vous aider à piloter votre épargne.
- **Une clause bénéficiaire modulable.**
- **Des garanties de prévoyance pour protéger vos proches.**



Bénéficiez des avantages fiscaux...

Les revenus sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou, sur option, à l'impôt sur le revenu. Lors du rachat, ou à l'échéance, l'assureur procède à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,80 % avant 8 ans, 7,50 % après 8 ans.

Après 8 ans, vos plus-values et revenus de placement sont totalement exonérés d'impôts jusqu'à 4 600 euros par an pour une personne seule, et 9 200 euros par an pour un couple soumis à imposition commune.

... et successoraux de l'assurance vie

Sur les versements réalisés avant 70 ans, votre capital est transmissible en cas de décès en exonération de droits de succession, à hauteur de 152 500 euros par bénéficiaire désigné. Au-delà, un prélèvement spécifique est applicable.

Les sommes versées après 70 ans sont exonérées de droits de succession jusqu'à 30 500 euros, tout comme les plus-values générées par ces versements. Au-delà, les montants transmis sont soumis aux droits de succession.





*Contrat individuel d'assurance
vie de type multisupport, libellé
en unités de compte et en euros
assuré par SwissLife Assurance
et Patrimoine, présentant un
risque de perte en capital.*

*SwissLife Assurance
et Patrimoine
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr*